



Banque de France - dossier de surendettement

Par **Katyka**, le **14/04/2015** à **12:29**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations quant à ma situation familiale et au dossier de surendettement.

J'ai 25 ans, mes parents, non mariés, ont monté un dossier de surendettement comprenant des crédits à la consommation mais aussi le crédit de la maison. Ils ont eu un moratoire de 24 mois. Ils se sont séparés, ils paient toujours le surendettement à ce que j'ai compris mais aussi une mensualité pour la maison. Dans un an et demi, cela fera 8 ans qu'ils ont fait ce dossier.

1^{ère} question : il me semblait qu'au bout de certaines années, les créanciers s'asseyaient sur leur dette parce que les personnes endettées et ayant un dossier BDF ne paient que dans un temps limité.

Mes parents doivent vendre leur maison, injonction de la BDF. Elle est estimée à 150 000€. Les agents immobiliers, vu sa situation géographique, pensent qu'il ne la vendra pas ce prix. De toute manière, les dettes montent à 200 000€. Donc la vente de la maison ne couvrira pas toutes les dettes.

2^{ème} question : s'ils vendent la maison à 80 000€, devront-ils toujours payer au bout des 8 ans ?

Une personne de notre entourage souhaiterait acquérir la maison à moindre coût et laisser mon père y habiter en payant le loyer équivalent au crédit de l'acquisition.

3^{ème} question : est-ce possible ? Est-ce que cette personne ne sera pas inquiétée d'avoir

acheté une maison à un prix assez bas ? De toute manière, si la BDF saisie, elle ne la vendra pas au prix estimé. Qu'est ce qu'il risque ?

Voilà ma situation, j'aimerais que vous puissiez nous éclairer, n'hésitez pas à me demander d'autres informations si elles vous sont nécessaires, je tenterai de me les procurer.

Merci pour votre temps.